

DELEGATION DE MANDAT

Entre les soussignés :

Ci-après dénommé le **Mandataire**
Le Clos IMMOBILIER
9 place du Capitole à Toulouse

Agissant en qualité d'agent immobilier titulaire de la carte professionnelle N° CPI 3101 2016 000 012 798

Délivrée par la Préfecture de la CCI de TOULOUSE le 06/10/2016

Et
Ci-après dénommé le **Délégataire**

ABAFIM PRESTIGE

SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes représentée par Mr Daniel Fourcade gérant,
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX
Et Représentée par **M. Arnaud LORGEUX l'agent commercial**
Tél. : 06-89-79-06-25
Inscrit au RCS de Toulouse
Siret : 380 810 671

Tous deux régulièrement titulaires d'une carte professionnelle conformément à la loi n°70/9 du 2 janvier 1970, il est convenu ce qui suit :

Le Mandataire est titulaire d'un mandat enregistré dans son registre des mandats sous le **numéro 1149** et concernant :
Une maison située 108 route de Pibrac – 31700 CORNEBARRIEU

PRIX DE VENTE : 895 000 EUROS
Commission 44 750 EUROS TTC dont commission rétrocession 50 %

Ce mandat, autorise le **mandataire** à s'adjoindre ou se substituer tout professionnel de son choix en vue de son accomplissement.

En conséquence, le **mandataire** délègue au **délégataire**, qui accepte, ses droits et obligations résultant de ce mandat enregistré au registre des mandats **ABAFIM sous le N° 25743**, tout en restant seul responsable vis-à-vis du mandant.

En cas de réalisation de l'objet du mandat par le délégataire, sa rémunération sera de :

50 % du montant total de la rémunération T.T.C à la charge du mandataire, dès que celui-ci aura perçu ses propres honoraires.

DUREE DE LA DELEGATION

La présente délégation est consentie et acceptée pour une période qui ne serait être supérieure à celle du mandat initial.

En cas de dénonciation ou réalisation de l'objet du mandat initial, le **mandataire** s'engage à en aviser le **délégataire** dans les meilleurs délais.

Fait à TOULOUSE le 10/03/2023

en deux exemplaires.

Le Mandataire **Jean-Jérôme BONDON**
ABAFIM



Le Délégataire : **Arnaud LORGEUX agent commercial**

Pour
ABAFIM PRESTIGE sarl.

